

Responsabilité ministérielle

En septembre dernier un comité représentant l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes, les pilotes, les contrôleurs, les machinistes et l'industrie de l'aviation ainsi que la province de Québec a été formé pour étudier le bilinguisme dans le contrôle de la circulation aérienne. Il recommandait que l'usage du français reste limité au vol à vue et pourtant, le 31 décembre 1975, en dépit de toutes ces études, le ministre des Transports annonçait soudainement que le bilinguisme serait appliqué dans tous les secteurs du contrôle de la circulation aérienne au Québec. Cette mesure allait à l'encontre des recommandations non seulement des contrôleurs de la circulation aérienne, mais encore des pilotes, des machinistes, du gouvernement du Québec et des compagnies aériennes. Malgré ces conseils, le ministre a déclaré que le bilinguisme serait appliqué dans tous les secteurs du contrôle de la circulation aérienne au Québec et pour le vol à vue dans deux autres aéroports à l'été 1976 et éventuellement pour le vol aux instruments quand on aurait mis au point des procédés sûrs. Le ministre a fait sa déclaration alors qu'on s'attendait à autre chose d'après certains de ses communiqués de presse.

Tous les partis de la Chambre ont appuyé le bilinguisme. Cela ne fait aucun doute. Encore une fois nous sommes dans une situation où le ministre fuit ses responsabilités ou ne les assume pas comme il se devrait. Il n'y a pas de doute là-dessus: s'il est proposé d'ajouter aux fonctions d'un contrôleur du trafic aérien, qu'il s'agisse d'utiliser une autre langue, ou de nouveaux instruments, ou d'astiquer les chaussures de ses supérieurs, cela augmentera la charge de travail du contrôleur et la tension qui s'exerce sur cette personne, et cela pourra se refléter dans sa capacité à s'acquitter de son travail avec le degré maximal d'efficacité et de sûreté. Cela est parfaitement logique et ne revient pas à dire quoi que ce soit contre une langue ou une autre.

Le ministre des Transports aurait sûrement pu rencontrer les contrôleurs, tous les jours au besoin, pour leur dire que non seulement leur organisme mais lui-même regretterait la démission de M. Keenan, pour leur dire qu'il essaierait de faire nommer un autre commissaire le plus tôt possible. Il aurait pu les mettre dans ses confidences, débattre la question avec eux, les rassurer en disant qu'à la fin, les contrôleurs, les pilotes et les compagnies auraient un rôle complet et bien défini à jouer dans la mise au point d'un système acceptable, bien que le processus pourrait prendre plus de temps. Il aurait pu faire tout cela au lieu de publier une annonce arbitraire qui est en contradiction avec les recommandations d'un comité de son propre ministère. Ce n'est pas assumer ses responsabilités ministérielles.

● (2120)

Au lieu de cela, qu'a fait le ministre la semaine dernière? Il est allé à Paris. Et pourquoi est-il allé à Paris? Il y est allé pour vérifier sur place le fonctionnement du contrôle bilingue du trafic aérien aux aéroports de Paris et d'autres villes européennes. J'aurais pu lui épargner ce soin. Huit députés ont fait un voyage les 13 et 14 avril. J'ai eu l'honneur d'être invité dans la cabine de pilotage par le capitaine de l'appareil d'Air Canada, et j'ai écouté les communications avec la tour de contrôle de Paris pendant les deux dernières heures du voyage. J'aurais donc pu épargner ce soin au ministre. J'aurais pu lui dire que tout s'y passait très bien. Même chose à Bruxelles. Mais le ministre est allé à Paris pour constater par lui-même.

Le mandat de la commission d'enquête sur le bilinguisme dans les services de contrôle du trafic aérien est limité, comme le rapporte le *Globe and Mail* du lundi 21 juin. L'article rapporte que la commission n'est autorisée à

[M. Benjamin.]

faire enquête que sur les méthodes d'implantation du bilinguisme et non à étudier si l'implantation du bilinguisme ne présente pas des dangers pour la sécurité.

Le ministre s'est rendu à Paris pour y étudier le bilinguisme dans le contrôle de la circulation aérienne; j'aurais cru que c'était le rôle de la commission d'enquête. J'aurais cru que le commissaire se serait rendu à Paris, à Londres, à Bruxelles, à La Haye, à Rome, à Berlin et que sais-je encore. Le ministre y est allé et pendant ce temps-là on a fermé les aéroports du pays. Est-ce là s'acquitter de sa responsabilité ministérielle ou est-ce encore une autre méthode de diversion chère à ce ministre et, chose regrettable à dire, à d'autres membres du gouvernement?

J'appuie entièrement la motion de défiance car je suis convaincu que le gouvernement s'est trop souvent dérobé à ses responsabilités. Il s'y dérobe beaucoup trop les faisant assumer par les corps publics et les fonctionnaires soit pour se soustraire aux pressions politiques soit pour leur faire appliquer les décisions impopulaires. Que les députés approuvent ou désapprouvent cette politique du gouvernement, peu importe. L'idée c'est que le gouvernement actuel se sert des organismes publics, des fonctionnaires pour échapper aux pressions, à la censure politique. Il me semble qu'il travaille ainsi à l'abdication de ses propres responsabilités.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[Français]

M. Pierre De Bané (Matane): Monsieur le président, les derniers mots qui viennent d'être dits sur la question du bilinguisme dans les communications aériennes, montrent jusqu'à quel point certains députés de l'opposition peuvent donner dans l'hypocrisie lorsque cela fait leur affaire.

En effet le débat d'aujourd'hui, si je comprends bien, vise à démontrer combien nous avons confiance dans la Fonction publique. Mais le cas qui vient d'être soulevé par le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) démontre à quel point on fait fi des principes pour faire place aux préjugés. Prenons l'exemple du bilinguisme dans le contrôle aérien.

[Traduction]

Prenons l'exemple précis du bilinguisme dans le contrôle du trafic aérien, si nous croyons vraiment à la compétence des fonctionnaires. Au Canada, chaque avion vole selon des règles mises au point par les responsables du ministère des Transports, sous la direction de M. McLeish. Partout dans le monde entier, on s'accorde pour dire que ce sont les règles les plus rigoureuses et les plus sûres qui soient. Maintenant que les spécialistes qui ont conçu les règles de vol disent qu'ils peuvent en inventer d'autres qui permettraient le bilinguisme au Québec, quelle est la réaction du député de Regina-Lake Centre? Il ne leur fait plus confiance même s'ils ont un dossier impeccable et une réputation universelle en matière de sécurité. Maintenant, le député s'en prend à leur réputation.

M. Benjamin: Non, je m'en prends au ministre.

M. De Bané: Non, monsieur, ne cherchez pas à donner une fausse image de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Ces fonctionnaires ont, en matière de sécurité, une réputation et des antécédents absolument exemplaires, au Canada et ailleurs; on ne peut donc pas dire qu'ils sont manipulés par des hommes politiques ou autres, et laisser entendre qu'ils ne sont pas en mesure de concevoir des procédures bilingues sûres. Comme quelqu'un de sensé peut-il soutenir de telles choses? Nous disons aujourd'hui que nous devons le vérifier au moyen